

# *PARCOURS APRÈS LA CLASSE DE 3<sup>e</sup>*

**Mme Maurice,  
Psychologue de l'Éducation Nationale  
Éducation Développement Conseil en Orientation Scolaire et  
Professionnelle  
Prendre rendez-vous: au collège auprès de la vie scolaire**

**Les vendredis de 9h à 17h**

**Au CIO de Caen:**

**Les lundis de 14h à 17 h, et pendant les vacances scolaires  
Bâtiment Canope, 2ème étage**

**21 rue du Moulin au Roy**

**14000 Caen  
02 31 30 17 68**



<https://www.destination-metier.fr/articles/post-3e-le-guide>

# ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la voie d'orientation dont il faut tenir compte

**CONSULTATION DE L'OFFRE DU 5/04 AU 6/05, SUR LE SERVICE EN LIGNE AFFECTATION**

**NE PAS OUBLIER D'ACCUSER RÉCEPTION DE L'AVIS PROVISOIRE.**

- **Tour principale Vœux d'orientation DU 6 AU 27 MAI définitifs** des élèves et de leur famille **sur téléservice/ SERVICE EN LIGNE ORIENTATION (SLO => pour définir le choix de la formation souhaitée), puis SERVICE EN LIGNE AFFECTATION (SLA => 1 vœu = 1 formation= 1 établissement)** Vœu jusqu'au 27/05
- En parallèle saisie des vœux d'orientation ( voie pro/ voie générale et technologique/ apprentissage)

## JUIN

- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre et décision du chef d'établissement, 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> pro**
- → **Si accord** : validation et **décision d'orientation définitive sur le téléservice à VALDIER**  
→ **Si désaccord** : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

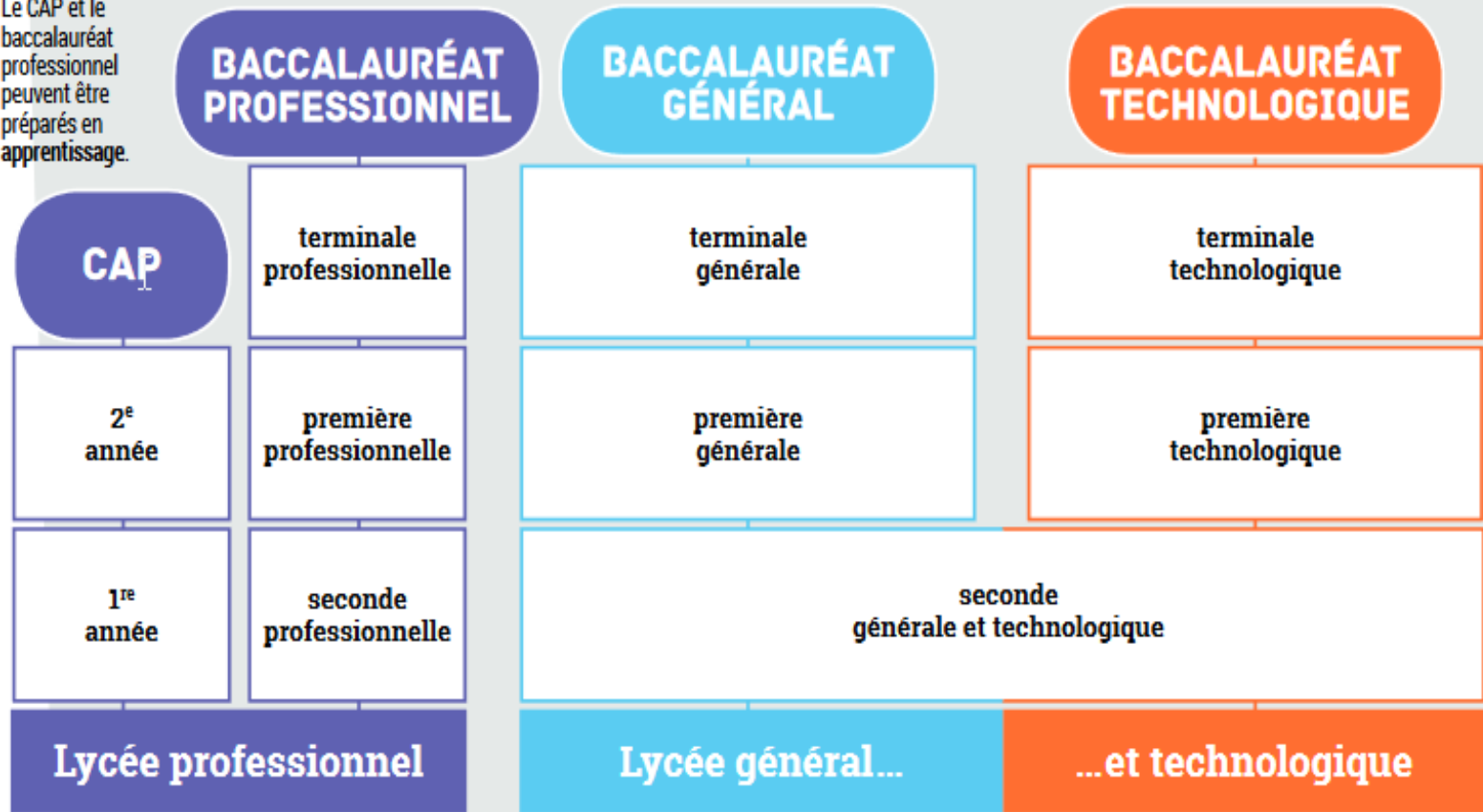
# ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

## DE JUIN À DÉBUT JUILLET

PRÉ TOUR D'AFFECTATION, LES ÉLÈVES NON AFFECTÉS POURRONT SE POSITIONNER SUR LES PLACES VACANTES

- 26/06 Réception des notifications d'affectation sur le SLA (Service en Ligne Affectation) et surtout inscription dans l'établissement avant le 02/07 sinon vous PERDEZ LA PLACE, privilégiez le service en ligne inscription
- 2<sup>ème</sup> tour : places vacantes saisie des vœux 4/07 au 6/07 jusqu'à midi, résultats le 8 Juillet puis inscription dans les établissements sinon on perd la place
- 10/07 au 12/07, transmission des résultats le 12/07
- 4<sup>ème</sup> tour 28/08 et résultats le 05/09
  
- Plus vous faites de vœux au 1<sup>er</sup> tour plus vous augmentez vos chances d'être dans une formation choisie, les tours suivants ne proposent que des places vacantes.

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



**ATTENTION:** Les élèves de 3<sup>ème</sup> générale n'ont pas accès au CAP en lycée des établissements publics ( possible privés et en CFA)

**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

Source MEN

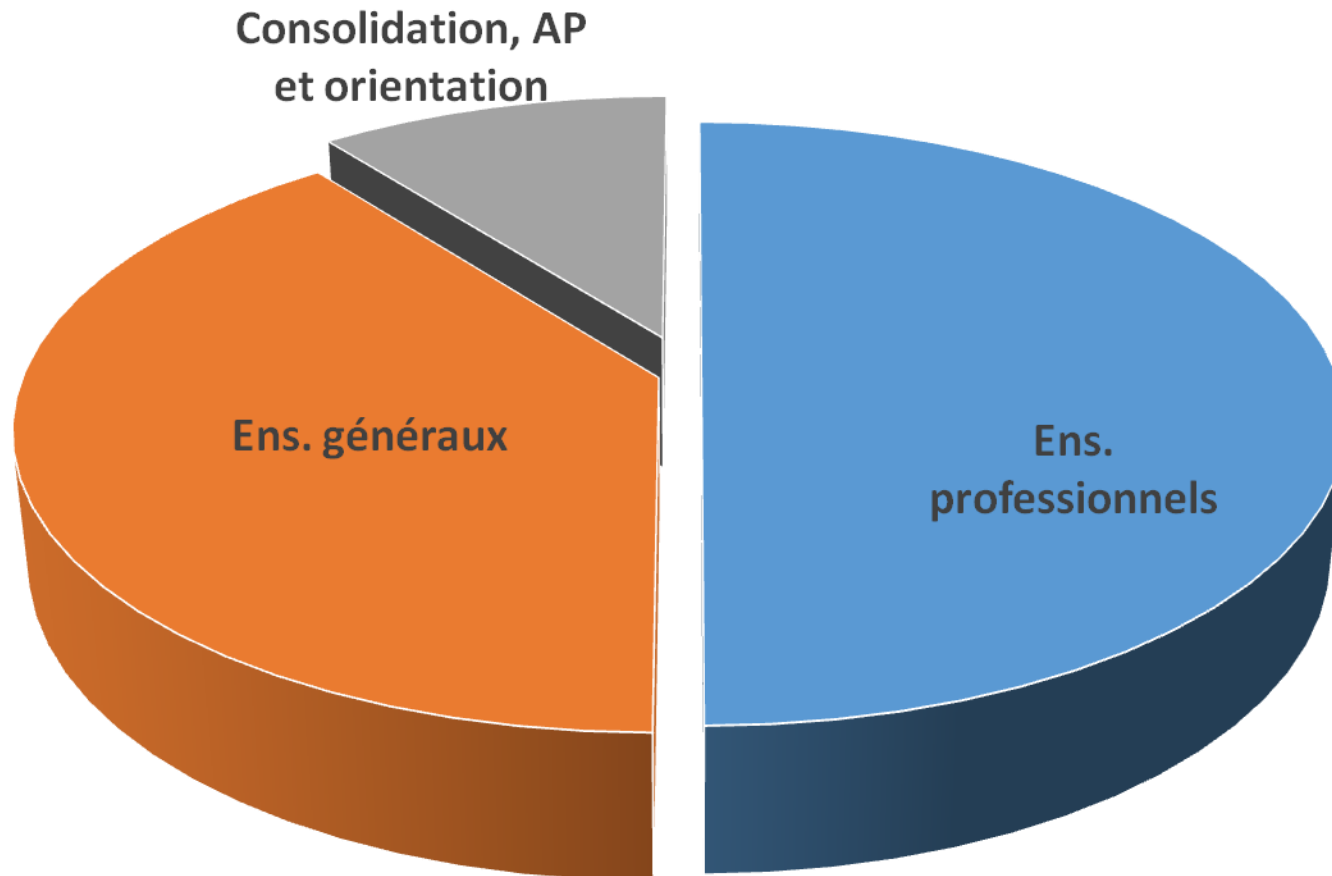
# LE BAC PRO (2<sup>de</sup> pro, 1<sup>re</sup> pro et T<sup>le</sup> pro)

- **Sous statut scolaire ou en apprentissage**
- **Prépare à un champ professionnel**
- **Poursuite d'études essentiellement en BTS**

- **Co-intervention** enseignant pro et enseignants de français ou de mathématiques
- **Heures de consolidation, AP et orientation**, avec un module « **insertion** » ou « **poursuite d'études** » en terminale
- Réalisation **d'un chef d'œuvre** en 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> (œuvre concrète et pluridisciplinaire)
- **Tests de positionnement** en français et mathématiques à l'entrée en 2<sup>de</sup> bac pro, depuis 2018
  - Français : compréhension orale et écrite, compréhension du fonctionnement de la langue – 50 min
  - Mathématiques : géométrie modulaire (représenter l'espace, calculer avec des grandeurs et exprimer des résultats dans les unités adaptées), calcul littéral (mettre un problème en équation en vue de sa résolution, résoudre des équations ou inéquations du premier degré) – 50 min
- Organisation de **certaines sections de 2<sup>de</sup> bac pro en familles de métiers\*** **uniquement sous statut scolaire.**

*\* Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats, présentant plusieurs compétences professionnelles communes.*

# LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS EN BAC PRO



## Enseignements professionnels :

- Dont co-intervention enseignants pro avec enseignants de français ou de mathématiques
- Dont réalisation d'un chef d'œuvre en 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> (œuvre concrète et pluridisciplinaire)

## Enseignements généraux :

Français, HG, EMC, LV1, math, PC ou LV2, Arts, EPS

**+ 18 à 22 semaines de PFMP sur les 3 années de bac pro rémunérées**



# FAMILLES DE MÉTIERS (exemples)

## Attention les lycées n'ont pas forcément tous les bacs de la même famille de métier

### Métiers de la beauté et du bien-être

- ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
- COIFFURE

### Métiers de la relation client

- MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
- MÉTIERS DE L'ACCUEIL

- Il y a 15 familles de métiers qui ouvrent à plusieurs bacs pro, une seconde commune

### Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- GESTION-ADMINISTRATION ( agora)
- LOGISTIQUE
- TRANSPORT

### Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

- TRAVAUX PUBLICS
- TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE
- INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI,
- MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
- AMÉNAGEMENT ET FINITIONS DU BÂTIMENT
- OUVRAGES DU BÂTIMENT : MÉTALLERIE

## **FAMILLES DE MÉTIERS**

### **METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATION AUTOMATISEE**

**Pilote de ligne de production**  
**Maintenance des systèmes de productions connectés**  
**Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons**  
**Technicien de scierie**

### **Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement**

**Technicien menuisier agenceur**  
**Technicien de fabrication bois et matériaux associés**  
**Etude et réalisation d'agencement**

# CELLES QUI FONCTIONNENT SEULES

- Animation-Enfance et personnes âgées
- Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-medias
- Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
- Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement
- Conducteur transport routier marchandises
- Construction des carrosseries
- Cultures marines
- Étude et définition de produits industriels
- Hygiène, propreté, stérilisation
- Maintenance nautique
- Métiers de la mode - vêtements
- Plastiques et composites
- Réparation des carrosseries
- Technicien constructeur bois
- Métiers de la sécurité
- Accompagnement soins services à la personne

Les diplômes professionnels, **comme le CAP et le bac pro**, peuvent se préparer en apprentissage.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur, avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

Comme tout contrat de travail, il donne lieu à une rémunération.

### Démarche

Dès janvier/février, rechercher une entreprise d'accueil avec l'aide de l'établissement, du CIO ou des chambres consulaires

Signer un contrat avec l'employeur, qui vous inscrit en formation

### Durée

2 ans pour un CAP et 3 ans pour un bac pro

### Lieu

Cours en CFA ou lycée, en alternance avec les périodes de travail chez l'employeur

### Conditions

**Avoir entre 16 et 30 ans, ou 15 ans sortie de troisième (attention dans l'année civile avant le 31/12)**

### Rémunération

De 410,60 € à 1186,60 €/mois, selon l'âge et l'année d'études

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sauf 2<sup>de</sup> « sciences et technologies de l'hôtellerie »

## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

• Français	4 h
• Histoire – géographie	3 h
• LV1 et LV2	5 h 30
• Sciences économiques	1 h 30
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la terre	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Enseignement moral et civique	18 h/an
• Sciences numériques et technologie	1 h 30
• Accompagnement personnalisé	54 h/an
• Accompagnement au choix d'orientation	
• Heures de vie de classe	

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en **français** (CO, CE et compréhension du fonctionnement de la langue) et en **mathématiques** (organisation et gestion de données, nombres et calcul, géométrie avec exercices autour de la géométrie de raisonnement, calcul littéral avec exercices autour des expressions algébriques)
- **Un accompagnement personnalisé** en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à **l'orientation**

## + de 0 à 4 ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNEL(S)

### AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

• Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
• Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
• Langue vivante 3	3 h
• Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre Éducation physique et sportive	3 h
• Arts du cirque	6 h
• Écologie-agronomie-territoires-développement durable	3 h

### AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

• Management et gestion	1 h 30
• Santé et social	1 h 30
• Biotechnologies	1 h 30
• Sciences et laboratoire	1 h 30
• Sciences de l'ingénieur	1 h 30
• Création et innovation technologiques	1 h 30
• Création et culture – design	6 h
• Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives Pratiques sociales et culturelles	3 h
• Pratiques professionnelles	3 h
• Atelier artistique	72 h annuelles

- Possibilité de choisir, au maximum, 2 enseignements optionnels (1 en enseignement général et 1 en technologique)
- Les enseignements LCA latin et grec peuvent être choisis en plus

## **ET EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

La **procédure reste inchangée** : vœux des élèves et de leur famille, propositions du conseil de classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres et décision d'orientation par le chef d'établissement, avec possibilité d'appel en cas de désaccord.

**téléservice constitue le support des échanges** aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres entre l'établissement et les élèves et leur famille.

La **décision d'orientation** porte désormais sur :

- **La voie générale**, le choix des spécialités (4 au 2<sup>e</sup> trimestre, voire 5 si l'une des spécialités n'existe pas dans l'établissement, puis 3 au 3<sup>e</sup> trimestre) est du ressort des élèves et de leur famille
- **Une des 8 séries de la voie technologique, attention affectation sur barème des notes**

⇒ **La voie professionnelle** peut être **conseillée mais n'est pas une décision d'orientation**. Elle relève des élèves et de leur famille mais la passerelle ne se fera qu'en voie ascendante, c'est-à-dire vers une première pro ( donc il n'y a que peu de places)

**SPÉCIALITES DU CYCLE TERMINAL PAR SÉRIE TECHNOLOGIQUE**
**En 1<sup>re</sup>**
**En T<sup>le</sup>**

<b>STMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences de gestion et numérique</li> <li>Management</li> <li>Droit et économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Management, sciences de gestion et numérique <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : gestion et finance/ mercatique (marketing) / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion</li> <li>Droit et économie</li> </ul>
<b>ST2S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Physique, chimie pour la santé</li> <li>Biologie et physiopathologie humaines</li> <li>Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chimie, biologie et physiopathologie humaines</li> <li>Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>
<b>STHR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement scientifique alimentation-environnement</li> <li>Sciences et technologies culinaires et des services</li> <li>Économie – gestion hôtelière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement</li> <li>Économie – gestion hôtelière</li> </ul>
<b>STI2D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innovation technologique</li> <li>Ingénierie et développement durable</li> <li>Physique-chimie et mathématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénierie, innovation et développement durable <u>avec 1 enseignement spécifique parmi</u> : architecture et construction / énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique</li> <li>Physique-chimie et mathématiques</li> </ul>
<b>S2TMD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instrument</li> <li>Danse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instrument</li> <li>Danse</li> </ul>
<b>STL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Physique-chimie et mathématiques</li> <li>Biochimie-biologie</li> <li>Biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Physique-chimie et mathématiques</li> <li>Biochimie-biologie-biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>
<b>STD2A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils et langages numériques</li> <li>Design et métiers d'art</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse et méthodes en design</li> <li>Conception et création en design et métiers d'art</li> </ul>



# L'AFFECTATION

## ➤ AFFECTATION : 2<sup>de</sup> PROFESSIONNELLE

**Le barème académique prend en compte :**

- la classe d'origine
- les résultats scolaires (notes pondérées selon la spécialité demandée) et les compétences
- les bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

## ➤ AFFECTATION : 2<sup>de</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- **Sur le ou les lycée(s) de secteur.**

L'élève est affecté à partir de son secteur géographique d'habitation. Possibilité de choisir des enseignements optionnels lors de l'inscription au lycée Malherbe (Lycée de secteur)

- **Avec des enseignements optionnels rares (culture et création design) ou la 2<sup>de</sup> « sciences et technologies de l'hôtellerie »** : le lycée Jules Verne n'a pas de secteur.

**Si on demande un lycée hors secteur il faut faire une demande de dérogation** (*pas toujours acceptée surtout si pour motif personnel*) **et toujours mettre en vœu 2 son lycée de secteur. (même chose si vœu « euro » : faire une demande sans).**

## **RAPPEL DES DATES IMPORTANTES**

- **A PARTIR DU 5 AVRIL: Consultation des offres de formations**
  
  - **DU 6 MAI AU 27 MAI :**
    - Saisie sur le service en ligne « orientation » du choix de la voie choisie pour votre enfant (exemple : 2GT, 2<sup>nd</sup>e PRO...) y compris pour l'apprentissage
  
    - Saisie sur le service en ligne « affectation » du choix de l'établissement avec la formation (exemple : Lycée Malherbe 2GT...)
  
  - **26 JUIN 14H30 : Avis d'affectation de votre enfant**
  
  - **DU 26 JUIN 14H30 AU 2 JUILLET : inscription des élèves dans les établissements d'affectation. Si ce n'est pas le cas, perte de la place.**
  
  - **DU 4 AU 6 JUILLET : 2ème tour d'affectation pour les élèves sans affectation en fonction des places vacantes**
- 

**Merci de votre attention**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**onisep**

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS  
ET LES FORMATIONS**